Une filière plus segmentée dans le bassin viticole Charentes-Cognac

En 2015, avec 4 600 établissements, la filière viticole regroupe 4 % des établissements du bassin Charentes-Cognac. Elle rassemble 15 900 emplois dont 12 800 salariés. La filière est prioritairement dévolue à la production d'appellations d'origine contrôlée (AOC) de Cognac et de Pineau.
Les salariés se répartissent à parts égales entre les activités agricoles et celles liées à la fourniture d'intrants et de matériels, à la distillation, à l'assemblage, au stockage, au vieillissement et au commerce.
Dans les deux principaux départements de production, les ouvriers de la filière agricole sont majoritaires. La zone d'emploi de Cognac concentre beaucoup d'employés, de professions intermédiaires et de cadres dans la distillation et le commerce.
Des petites unités côtoient de grands groupes ; la filière réalise 98 % de son chiffre d'affaires à l'export, classant le cognac en tête des exportations de la région devant l'aéronautique.

Jacky Bonotaux, Draaf

Deuxième bassin viticole français en volume et quatrième en superficie, le bassin Charentes-Cognac constitue le plus grand vignoble de vin blanc au monde produisant une eau-de-vie. Avec plus de 78 000 hectares en production, dont 76 000 aptes à la production d'eaux-de-vie, le bassin représente 10,3 % du vignoble national et 7,5 % des déclarants de récolte.
Le bassin recouvre tout ou partie de quatre départements situés en Nouvelle-Aquitaine. Les deux Charentes concentrent à parts égales la quasi-totalité du vignoble ouvrant droit aux appellations d'origine contrôlée Cognac et Pineau des Charentes *(encadré)* dont les cahiers des charges définissent notamment le périmètre de production et les règles en matière de méthodes d'obtention de l'eau-de-vie.
L'élaboration du cognac, entrant également dans la composition du Pineau, fait intervenir successivement des opérations agricoles et d'autres de transformation, d'où l'existence de différentes familles d'acteurs : de la culture de la vigne dans les zones de crus (Grande et Petite Champagne, les Borderies, Fins Bois, Bons Bois et Bois ordinaires) à l'assemblage, en passant par la vinification, la distillation et le vieillissement ; le cognac sera conditionné et pourra ainsi sortir de la région.
De la vigne à la première mise sur le marché, l'ensemble de la filière regroupe 4 600 établissements dans le bassin Charentes-Cognac, 15 900 personnes y

8 16 000 emplois permanents dans la filière

Filière viti-vinicole dans l'ensemble du bassin Charentes-Cognac

	Nombre d'établissements	Effectifs au 31/12 (en nombre de personnes)	Poids de l'emploi salarié du bassin dans la filière régionale (en %)	Rémunération annuelle moyenne brute (en €)
Salariés				
Agriculture	3 900	5 670	24	21 556
Industrie des boissons	180	2 690	60	49 750
Fabrication et réparation de matériel viti-vinicole	40	620	55	32 610
Fabrication d'autres produits industriels	70	1 720	47	40 426
Commerce intra-filière	380	1 700	20	43 574
Services divers	40	370	18	36 085
Total filière	**4 610**	**12 770**	**29**	**34 812**
Non-salariés	**-**	**3 100**	**30**	**-**
Emploi total	**-**	**15 870**	**29**	**-**

Lecture : l'emploi agricole de la filière représente 24 % de l'emploi agricole total du bassin.
Source : Insee, Clap 2015, base des non-salariés 2014.

Pineau des Charentes : l'autre richesse œnologique du bassin Charentes-Cognac

En 1945, le Pineau des Charentes devient le premier vin de liqueur d'appellation d'origine contrôlée (AOC) français. L'aire d'appellation s'étend sur le vignoble du Cognac.

Le Pineau des Charentes est élaboré par mutage de moûts de raisin et d'eau-de-vie de cognac, distillée l'année précédente au moins. Pour bénéficier de l'AOC, moûts de raisin et eau-de-vie de cognac doivent provenir obligatoirement de la même exploitation viticole. Le Pineau des Charentes vieillit obligatoirement en fûts de chêne. La mise en bouteille s'effectue impérativement dans la région de production.

La production (100 000 hectolitres en moyenne) est majoritairement orientée vers le blanc (60 %). Les bouilleurs de crus en réalisent les trois quarts, le reste étant produit par les coopératives. La commercialisation s'oriente aux trois quarts vers le marché français. La Belgique concentre 80 % de l'export.

travaillent de façon permanente : quatre cinquièmes de salariés et un cinquième de non-salariés, exploitants agricoles ou travailleurs indépendants *(figure 8)*. Comme pour la répartition des surfaces viticoles, le bassin concentre un tiers des établissements et de l'emploi de l'ensemble de la viticulture de Nouvelle-Aquitaine.

Les activités agricoles : 53 % de l'emploi total, 44 % des salariés de la filière

Socles de la filière, dans l'agriculture locale, quatre exploitations agricoles sur cinq cultivent de la vigne et la plupart s'y consacrent entièrement. La récolte est vinifiée principalement en chais particuliers hormis en « Bois ordinaires ». Les viticulteurs qui distillent, commercialisent leurs eaux-de-vie essentiellement en vrac et à destination du négoce. Même si les exploitations à caractère familial et individuel demeurent majoritaires, elles n'exploitent plus que le tiers du vignoble contre deux tiers dans les grandes exploitations.

Si les activités agricoles demeurent le principal segment de la filière, réunissant plus de huit établissements sur dix (85 %), elles ne regroupent que 53 % de l'emploi total et 44 % du salariat de la filière du bassin *(figure 9)*. Lors de la récolte, le recours à la machine à vendanger se développe ; l'emploi familial recule, le salariat permanent se stabilise et l'externalisation du travail s'accroît.

Deuxième employeur de la filière avec moins de 4 % des établissements pour 21 % de l'emploi salarié, l'industrie des boissons distingue les « viticulteurs-bouilleurs de cru » qui distillent ou font distiller à façon leur propre production, des « bouilleurs de profession » qui achètent les vins, distillent et revendent les eaux-de-vie. Les grandes maisons de Cognac « négociants expéditeurs » disposent d'entités juridiques distinctes répertoriées dans la distillation ; il existe également quelques coopératives de distillation. Au total, cette activité emploie près de 2 700 salariés.

Les grandes maisons de Cognac, négociants expéditeurs, rassemblent la majeure partie du salariat de l'activité de commerce (1 800 emplois dont 1 700 salariés). Mais leur action ne se limite pas à cette seule activité. Certaines assurent l'ensemble des opérations « industrielles » à partir des vins (distillation, vieillissement, assemblage, stockage). D'autres n'interviennent qu'en aval de la distillation ou même à partir d'une eau-de-vie partiellement vieillie. Regroupant 400 unités, le

9 Industrie des boissons : deuxième employeur de la filière

Répartition de l'emploi salarié de la filière viti-vinicole par segments en 2015, en Nouvelle-Aquitaine et dans le bassin viticole Charentes-Cognac

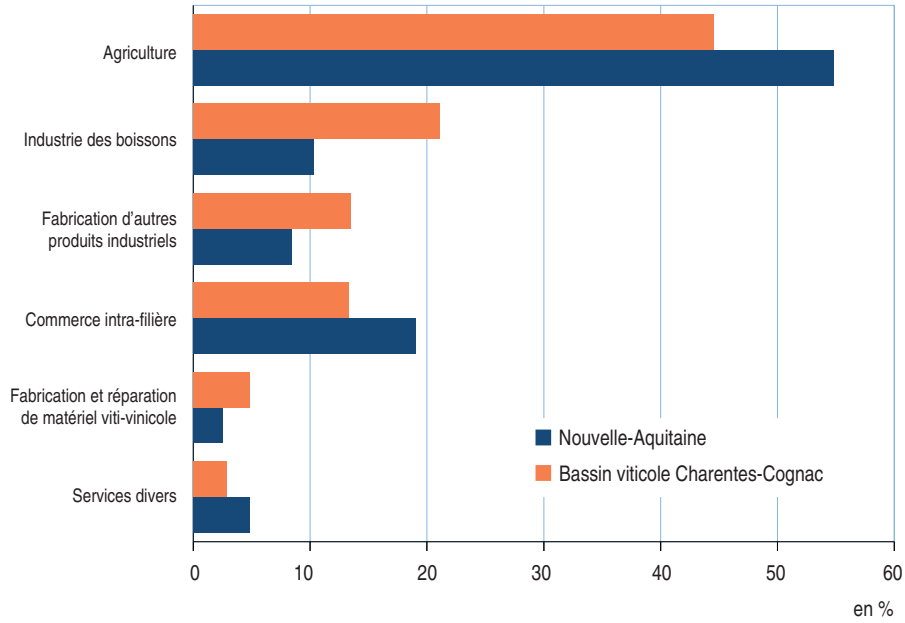

Source : Insee, Clap 2015.

10 Petites unités dans la viticulture près de grands établissements dans l'industrie

Emplois par taille d'établissement dans les segments de la filière viti-vinicole du bassin Charentes-Cognac

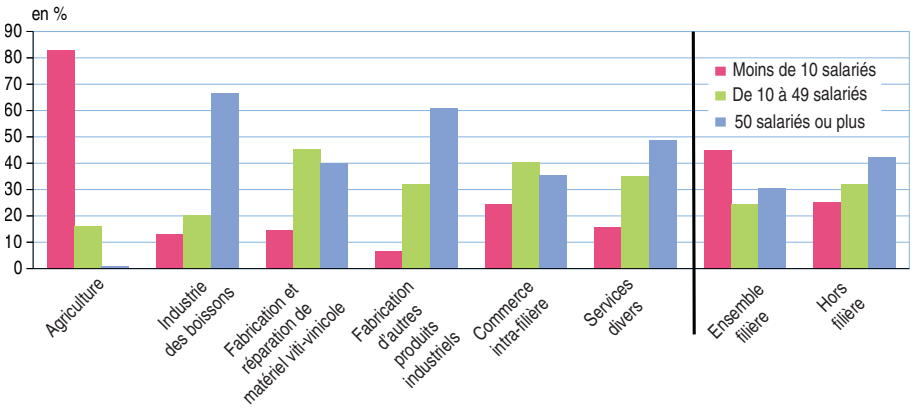

Source : Insee, Clap 2015.

négoce du cognac est une activité fortement concentrée : une dizaine de grandes maisons alimentent 80 % du marché en volume.

Avec le même nombre de salariés (1 700 au total), d'autres activités industrielles s'articulent autour du processus de fabrication du cognac. Elles concernent les emballages en bois, tonnelleries, merranderies, caisseries avec 900 salariés ; la verrerie pour les flacons en compte 500. Reste la fabrication de bouchons, de papier carton, d'étiquettes, etc.

Étroitement liés à la culture de la vigne ou aux activités de chais (cuverie), la fabrication et l'entretien de matériels viticoles et vinicoles emploient 600 salariés. Enfin, les services divers (logistique, location, conditionnement, organismes professionnels) complètent la filière à hauteur de 400 salariés.

Ainsi, l'ensemble de la filière pèse un peu plus de 4 % des établissements comme du salariat du bassin Charentes-Cognac. La viticulture et les activités de soutien viticole de la filière représentent 90 % de l'ensemble des emplois agricoles du bassin. Dans le commerce intra-filière, deux emplois sur trois dépendent d'établissements commercialisant du cognac. Le cognac rassemble la quasi-totalité des emplois (98 %) des salariés de l'industrie des boissons. Dans

l'agroéquipement, six emplois sur dix liés à la fabrication d'équipements et de machines sont spécialisés dans le domaine viticole ou vinicole. Dans la fabrication de produits industriels, la production de tonneaux, bouchons, etc. représente la moitié des emplois du bassin.

De nombreuses petites unités côtoient de grands établissements

L'activité agricole est la moins concentrée ; elle est essentiellement constituée de petites structures de moins de 10 salariés qui regroupent 80 % des emplois agricoles salariés *(figure 10)*. La part des emplois dans les établissements de 50 salariés ou plus est quasiment nulle. *A contrario*, l'industrie des boissons est plus concentrée. Les deux tiers du salariat sont employés dans des structures de 50 salariés ou plus, même si les établissements de moins de 10 salariés sont les plus nombreux (trois quarts des établissements). La fabrication d'autres produits industriels (verrerie, tonnellerie, caisserie) se compose aussi d'une majorité de petites unités. Les établissements de 50 salariés ou plus comptent plus d'un millier de salariés et concentrent 60 % de l'emploi du segment. La concentration est également forte dans la fabrication et la réparation de matériel agricole ainsi que dans le commerce intra-filière, avec les trois quarts du salariat regroupés dans six établissements. Enfin dans le secteur des services, la concentration est moins prégnante, le salariat se répartit à parts égales entre les unités de moins de 50 salariés et les autres (5 % des établissements).

Zone d'emploi de Cognac, le cœur de chauffe de la filière

Les emplois de la filière sont majoritairement concentrés dans la zone d'emploi de Cognac (63 %). Les autres emplois, à dominante agricole, se repartissent dans les zones d'emploi d'Angoulême, de Jonzac et dans une moindre mesure La Rochelle. Près d'un tiers des emplois salariés sont dans la filière *(figure 11)*. Si la zone d'emploi de Cognac rassemble 47 % des emplois agricoles de la filière du bassin Charentes-Cognac, les activités situées en aval y sont plus fortement implantées.

Principalement localisés au cœur du bassin historique, les trois quarts du salariat de la filière dans les segments d'activité de l'industrie, du commerce et des services y sont employés *(figure 12)*.

Les maisons de Cognac ont installé leurs activités de commerce comme de distillation le long de la Charente de Cognac à Jarnac. Il en est de même des unités de vieillissement ou de stockage, en particulier Oreco (Organisation régionale du Cognac), un cinquième des eaux-de-vie du bassin dans soixante chais répartis sur cinq sites autour de la ville de Cognac, créée en 1932 à l'initiative de viticulteurs et de négociants.

Autour du cœur de chauffe (distillation, assemblage, stockage, vieillissement et commerce), gravitent la plupart des activités satellites. La tonnellerie charentaise, qui représente la moitié du marché français, y concentre trois de ses quatre plus grosses unités (Taransaud, Vicard et Seguin-Moreau), la quatrième (Radoux) étant localisée à Jonzac. L'industrie verrière est principalement représentée par l'usine Verallia, deuxième employeur de l'aval derrière Hennessy, ou « Les Bouchages Delage » fabricant des bouchons à têtes haut de gamme pour les spiritueux. Le segment « papier carton imprimerie » est également très présent avec Litho-Bru, spécialisé dans l'habillage des bouteilles, Otor Godard pour la fabrication de carton ondulé. En matière d'agroéquipement, on y recense l'entreprise Grégoire, leader mondial des machines à vendanger et la plupart des entreprises de chaudronnerie

11 La filière viti-vinicole : un employeur important dans les communes du Cognaçais

Poids de l'emploi salarié de la filière par commune dans le bassin Charentes-Cognac

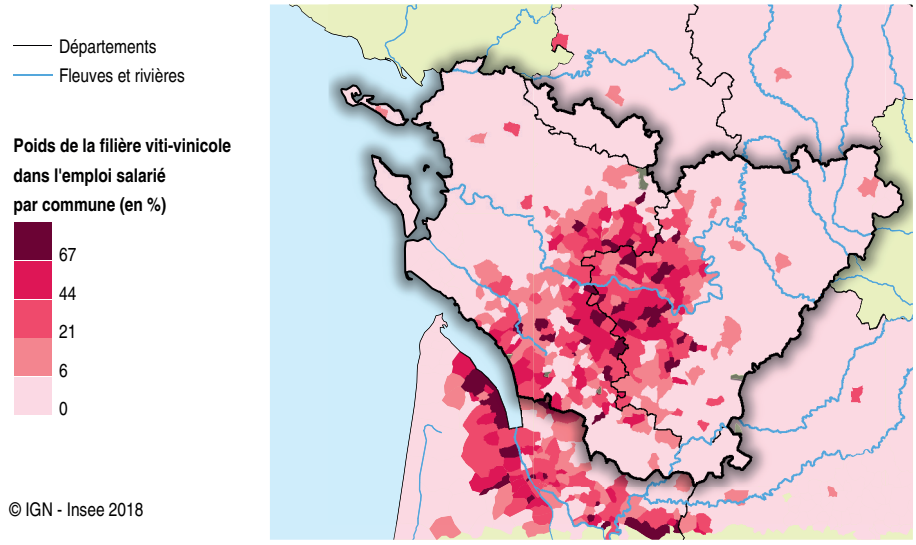

Source : Insee, Clap 2015.

12 Viticulture et distilleries au cœur du bassin

Emploi salarié de la filière viti-vinicole en 2015 par commune du bassin Charentes-Cognac

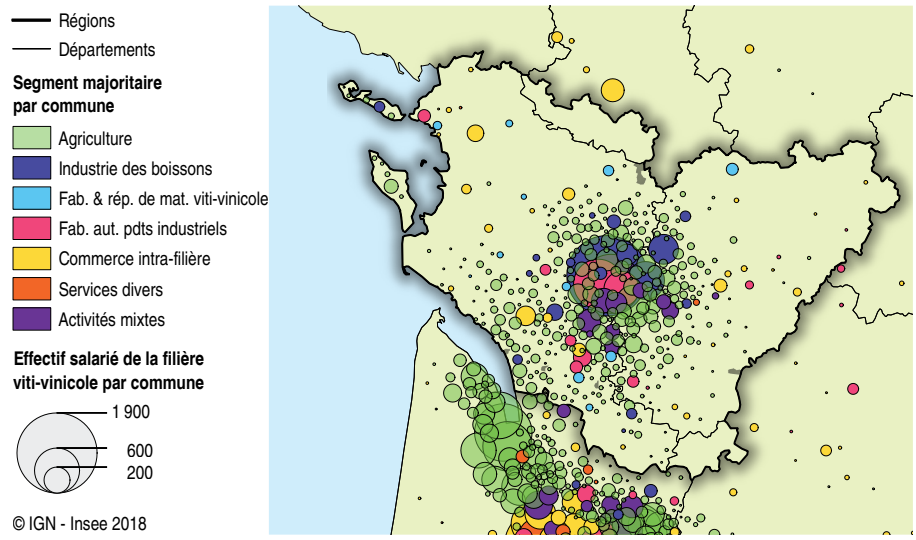

Note : un segment est considéré comme majoritaire dès lors qu'il représente plus de la moitié des emplois salariés de la filière de la commune. Les « activités mixtes » représentent les cas où aucun segment ne représente plus de la moitié des salariés de l'emploi de la filière.

Source : Insee, Clap 2015.

en lien avec la cuverie et l'alambic. L'accompagnement de la filière est assuré par le siège du Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC) et sa branche technique la Station Viticole fondée en 1894. La surreprésentation des grands établissements liés à l'aval explique qu'en matière de salariat, la zone d'emploi de Cognac concentre 60 % des ouvriers, 70 % des employés et 80 % des professions intermédiaires comme des cadres de l'ensemble de la filière.

Sept emplois sur dix dépendent d'un centre de décision implanté dans le bassin

Le pouvoir de décision reste majoritairement ancré au sein du bassin de production (71 % des salariés). Compte tenu du caractère particulier des exploitations agricoles, la moitié du salariat relève d'établissements « indépendants ». Les établissements dépendant d'un groupe rassemblent 5 800 salariés. Pour 38 % d'entre eux, le pouvoir de décision demeure dans le bassin. Il est situé en France mais en dehors du bassin pour 44 % des salariés. Pour les 18 % restant, le pouvoir de décision se situe à l'étranger. La présence d'entreprises étrangères de renom renforce le rayonnement de la filière au-delà des frontières nationales. Parmi les grands noms de la filière, beaucoup appartiennent à des groupes. À l'exclusion de Camus, 5e opérateur qui conserve son caractère familial, le paysage économique résulte de rapprochements (Louis Vuitton Moët Hennessy, Rémy Martin Cointreau) ou d'absorption soit par de grands groupes français (Martell) ou étrangers (Courvoisier, Otard et plus récemment Bisquit). Ces opérations permettent à ces grands groupes spécialisés dans le secteur des boissons de compléter et de diversifier leur offre de produits, comme le font d'autres segments de la filière : Grégoire (machine à vendanger), italien ou de Litho-Bru, spécialisé dans l'habillage des bouteilles de cognac repris par le groupe espagnol Tompla, le plus grand fabricant européen d'enveloppes, Verallia pour l'industrie du verre ou Otor Godard pour les cartons et les étuis.

Une filière entièrement tournée vers l'export

Historiquement, à l'initiative des Hollandais et des Anglais, les vins blancs des Charentes, en raison de leur faible garde, étaient distillés sur place sous forme d'eau-de-vie facilitant leur lointain transport. La filière réalise 98 % de son chiffre d'affaires à l'export *(Source BNIC)*. En 2017, le cognac est le premier contributeur au solde du commerce extérieur régional, avec des exportations qui s'élèvent à plus de 3 milliards d'euros au niveau national *(Source Douanes)*, dont 2,5 milliards au départ de la Nouvelle-Aquitaine. Cette croissance est ininterrompue depuis trois ans. En valeur, les États-Unis, premier débouché, continuent de porter cette dynamique (+ 12 %). L'Extrême-Orient, bénéficiant d'un retour de la demande chinoise, progresse (+ 18 %). Le redressement des expéditions en Europe se confirme également (+ 9 %). Afrique et Océanie, soit 7 % des volumes exportés, gagnent plus de 17 % en valeur.

L'industrie des boissons et le commerce intra-filière occupent les premières places à l'export des deux départements de Charentes. Au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, quatre entreprises se placent parmi les 50 plus grands exportateurs, à savoir Camus (42e), Courvoisier (12e), Martell (4e) et surtout Jas Hennessy, 1er exportateur régional.

Toutefois, le bassin n'exporte pas que ses eaux-de-vie et vins de liqueur. Certaines autres grandes entreprises bénéficiant d'un savoir-faire reconnu alimentent non seulement le marché local et français, mais exportent une partie de leur production. Ainsi, la tonnellerie, fournisseur de la moitié du marché hexagonal avec Taransaud, Seguin Moreau et Vicard, respectivement 8e, 14e et 28e exportateurs charentais, ou Radoux, 10e exportateur de Charente-Maritime. Pour l'agroéquipement, Grégoire SAS, 20e exportateur de Charente est présent dans 25 pays et produit un tiers des machines à vendanger dans le monde. Les Bouchages Delage diffusent leur production de flacons dans 70 pays.

Sept salariés sur dix sont ouvriers

Dans la filière, sept salariés sur dix sont ouvriers *(figure 13)*, contre un sur trois pour les salariés de la région. La quasi-totalité (95 %) de la main-d'œuvre agricole est ouvrière. Ailleurs, ils occupent 69 % des postes liés à l'agroéquipement (fabrication ou réparation), un poste sur deux dans l'industrie des boissons et un poste sur trois dans le commerce intra-filière. Les employés (1 200) représentent le dixième du salariat de la filière (contre 36 % hors filière).

17 000 contrats occasionnels

D'après les données de la MSA en 2015, parmi les 2 570 exploitations viticoles employeuses du bassin, 2 200 ont souscrit 17 000 contrats occasionnels pour 3,5 millions d'heures travaillées. À un taux horaire de 11,1 euros de l'heure, la masse salariale s'élève à 38 millions d'euros, soit 35 % des 107 millions de salaire enregistrés par la MSA pour la seule branche viticulture.

13 95 % d'ouvriers dans les activités agricoles de la filière

Emploi salarié par catégorie socioprofessionnelle de la filière viti-vinicole dans le bassin Charentes-Cognac en 2015

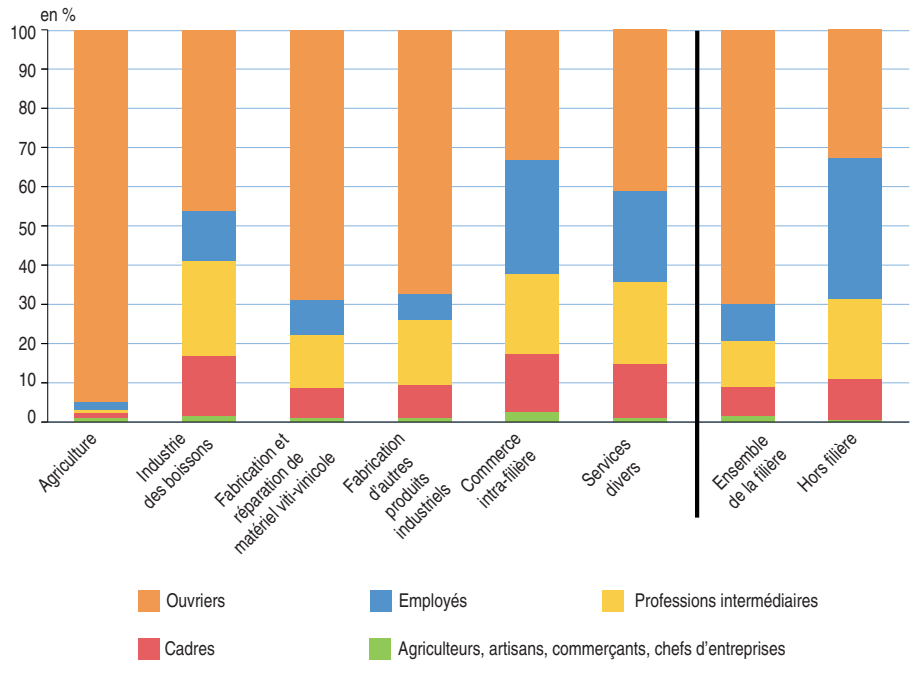

Source : Insee, Clap 2015.

Le revenu moyen brut annuel d'un salarié non saisonnier s'élève à 34 810 euros contre 30 400 euros pour un salarié ne relevant pas de la filière. Les salaires varient de 21 560 euros dans l'agriculture, composée exclusivement d'ouvriers agricoles non qualifiés, à 49 750 euros dans le secteur de l'industrie des boissons, qui rassemble 40 % des cadres et des professions intermédiaires de la filière.

Les femmes représentent un tiers du salariat au sein de la filière contre la moitié hors de la filière *(figure 14)*. Près de la moitié travaillent dans l'agriculture, un quart dans l'industrie des boissons, un sixième dans le commerce intra-filière. Elles sont 6 sur 10 à être ouvrières contre 8 sur 10 pour leurs homologues masculins. Un millier sont des employées (17 %), catégorie socioprofessionnelle pour laquelle elles occupent les deux tiers des postes. Dans les professions intermédiaires, les trois quarts s'orientent vers des fonctions administratives et commerciales, occupant peu de postes de techniciens ou de contremaîtres, où les hommes sont majoritaires (86 %). En haut de l'échelle des qualifications, les femmes occupent un peu moins souvent un poste de cadre : seulement 5 % d'entre elles contre 7 % des hommes y accèdent. À profession équivalente, une femme perçoit en moyenne un salaire horaire inférieur de 10 % à celui d'un homme. D'un secteur d'activité à l'autre, les écarts de salaire sont très variables, mais toujours en défaveur des femmes, y compris dans ceux à dominante féminine. ■

14 Un bassin plus ouvrier et plus âgé qu'en moyenne dans la filière

Caractéristiques des salariés en 2015 dans le bassin Charentes-Cognac

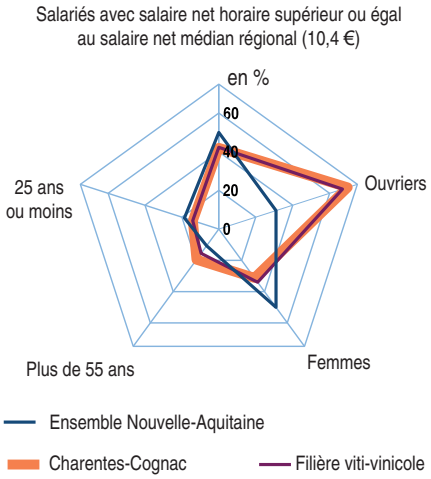

Source : Insee, Clap 2015, DADS 2015.